



Conseil national
de l'information statistique

**GROUPE DE TRAVAIL DE LA CNERP SUR LA COLLABORATION
INSEE - COLLECTIVITES LOCALES DANS LA CONSTITUTION DES RIL
REUNION DU 26 FEVRIER 2010**

Paris, le 16 mars 2010
N°55/D130

OBJET : compte rendu de la troisième réunion du groupe de travail sur le RIL de la CNERP
du 26 février 2010

RAPPORTEUR : Catherine GIRAUD

TYPE DE COMPTE RENDU : *Pour avis*

Définitif

Membres du groupe de travail :

Participants : Séverine Ballereau, présidente du groupe de travail et membre de l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF),

Maryse Larpent de la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU),

Philippe Louchart de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF),

Francine Bully, Georges Montségur et Marcel Michel responsables SIG des directions régionales de l'Insee du Languedoc-Roussillon, de Midi-Pyrénées et du Limousin,

Catherine Giraud, rapporteur du groupe de travail et responsable de la coordination des travaux géographiques des équipes SIG en région.

Excusés : Odile Rascol, responsable de la cellule IGEO,

Marie-Hélène Bouldard, personne qualifiée,

Jean-Philippe Damais de l'association des maires de France (AMF).

En préambule de la réunion, Séverine Ballereau nous fait part de deux évènements :

- les Assises Territoriales se tiendront du 2 au 4 juin à Rouen. Le groupe de travail Sig-Topographie de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), en profitera pour se réunir autour des questions sur le recensement (gestion du RIL et intégration/gestion/exploitation des données) le jeudi 3 juin, matin ; les membres du groupe peuvent y assister s'ils sont inscrits aux Assises.
<http://www.assises-ingenierie.fr/1964-programme-2010.htm>

- le stage CNFPT organisé comme chaque année à l'ENACT de Montpellier autour des questions d'actualité du groupe de travail Sig-Topographie de l'AITF en novembre 2010. Un temps devrait être consacré aux sujets évoqués en Juin aux Assises et l'Insee pourrait être invité afin d'apporter des réponses ou informations aux questions présentées en amont. L'organisation est en cours et l'AITF présentera son projet à l'Insee pour collaboration.

Ce stage étant inscrit au catalogue CNFPT, tout agent de la fonction publique territoriale peut y participer.

Rappel de l'ordre du jour :

- intervention de Francine Bully sur la démarche engagée en Languedoc-Roussillon et les différentes opérations initiées pour résoudre les cas d'adresses non-normalisées ;
- travail en sous-groupe pour la création du questionnaire de l'enquête sur l'organisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion du RIL (organisation, questionnement, collecte).

1°) la démarche engagée en Languedoc-Roussillon et les différentes opérations initiées pour résoudre les cas d'adresses non-normalisées (ANN).

La direction régionale du Languedoc-Roussillon a entrepris et réalisé des démarches auprès de trois communes¹ :

- Carcassonne, afin de résorber le nombre d'ANN et impliquer les responsables communaux dans la mise à jour du RIL et son expertise,
- Perpignan et Agde, pour réduire le déficit du nombre de logements entre la base de sondage adresses (BSA) et le fichier de la taxe d'habitation (TH).

a) Carcassonne, après un rappel des missions à réaliser dans le cadre du RP, du lien entre le RIL, le recensement et les estimations de population, a fait l'objet d'un plan d'action dicté par l'Insee et conduit par les services municipaux concernés :

- une procédure d'adressage systématique des permis de construire (PC) pour résorber le nombre d'ANN très important ;
- des réunions de suivi entre les différents services municipaux, accompagnées par l'Insee ;
- des moyens alloués pour des enquêtes de terrain afin d'être en mesure de confronter le RIL et la TH.

Ce plan d'action s'est illustré par les résultats suivants :

- diminution du taux d'ANN, passé de 6% en 2004 à 0,06% en 2009 - Carcassonne, ville de plus de 50 00 habitants, avait en 2004, 873 ANN sur 14 556 adresses,
- meilleure communication entre les services de la commune.

La prochaine réunion entre la commune et l'Insee est prévue en juin 2010.

b) Perpignan, l'estimation de la population a conduit à une demande de correctif de la mairie. En effet, il y avait une différence de 1 500 logements entre la BSA et le fichier de la TH. Un plan d'action a été alors mis en place afin que la commune apporte une expertise efficace aux listes AAC et aux PC saisis. L'Insee a entrepris la vérification de la construction neuve. Pour ce faire, la direction régionale a décidé de donner à la commune tous les PC issus du RIL afin que la responsable du cadastre de Perpignan les confronte à la TH.

Suite à de nombreux échanges entre la commune, la DR et le pôle RP fin 2008, le correctif a été accepté.

c) Agde, cette commune a entamé les mêmes démarches que Narbonne et Perpignan pour résoudre le problème des adresses non normalisées vérifier sa construction neuve. Cette commune est confrontée à un phénomène de « cabanisation » : des habitations de type cabanon construites sans permis de

¹ En annexe, les comptes-rendus des démarches de la DR de l'Insee du Languedoc-Roussillon sur les communes de Perpignan et Carcassonne

construire. La mairie ne souhaite pas réaliser de numérotation sur ce type d'habitat pour ne pas valider les constructions, même si de la population y est recensée.

En ce qui concerne la vérification de la construction neuve, il semblerait que le nombre d'adresses en excédent soit dû à l'introduction de nouvelles adresses de La Poste sans numérotation. Par ailleurs, certains PC manquants sont rejetés par SITADEL2² (et non exploités ; probablement dû à une mauvaise saisie des PC dans le logiciel utilisé par la Mairie. Agde va certainement demander un correctif de population à l'Insee.

Il serait nécessaire :

- de repreciser aux agents recenseurs le sens logique de la tournée de reconnaissance pour retrouver les bonnes adresses,
- et d'ajouter une nouvelle variable dans l'application C1CN2 pour indiquer la parcelle cadastrale (et non la mentionner dans le complément d'adresse).

2°) L'enquête sur l'organisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion du RIL

L'enquête sur l'organisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion du RIL est destinée aux correspondants RIL. Pour mémoire, 1/3 des correspondants RIL sont coordonnateurs communaux. Le questionnaire sera accompagné d'une lettre qui précisera le contexte, les objectifs recherchés et les délais de réponse. Cette enquête pourrait être « portée » au nom de la CNERP auprès de l'AMF par Jean-Philippe Damais. D'autres média tels que l'extranet des grandes villes, l'extranet des petites et moyennes communes, l'AITF ou encore le réseau des agences d'urbanismes pourraient être utilisés en support.

Pour élaborer le questionnaire, le travail en sous-groupe s'est organisé autour de trois grands thèmes :

- organisation structurelle,
- moyens mis en œuvre, personnel, budget,
- outils (informatiques ou pas).

Les points abordés dans ce questionnaire seront présentés à la réunion de la CNERP du 18 mars 2010 dans le cadre d'un point sur les travaux du groupe. Le questionnaire pourrait faire l'objet d'un test avant sa version définitive ; cette dernière proposition sera soumise pour approbation des membres de la Commission.

Le questionnaire devra être soumis pour validation par la CNERP en mai-juin avant son envoi.

xx

Ordre du jour indicatif de la réunion du 5 mai :

- travail sur le questionnaire de l'enquête ;
- présentation par Marie-Hélène Bouldard des expériences mises en place à La Roche sur Yon

Prochaines réunions : Les 5 mai et 16 juin 2010.

² Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux (fichier DRE)

Dossier suivi par :
Francine BULLY
Tél. : 04 67 15 70 64
Fax : 04 67 15 71 42
Mél : [Francine BULLY](mailto:Francine.BULLY)

Montpellier, le 22 février 2010

Evolution des adresses non normalisées à Carcassonne

1) le constat chiffré

2004		2005		2006		2007		2008		2009	
NN											
873	14556	856	14741	82	15034	21	15198	10	15353	10	15423
5.99%		5.80%		0.54%		0.13%		0.06%		0.06%	

NN= nombre d'adresses non normalisées

2) Les actions menées

* Une première réunion en octobre 2005 :

Etaient présents :

Pour la Mairie : le Maire adjoint, le DGS, le Directeur du Service Population, le Directeur du Service informatique, le Directeur du Service Urbanisme, la directrice du service Foncier

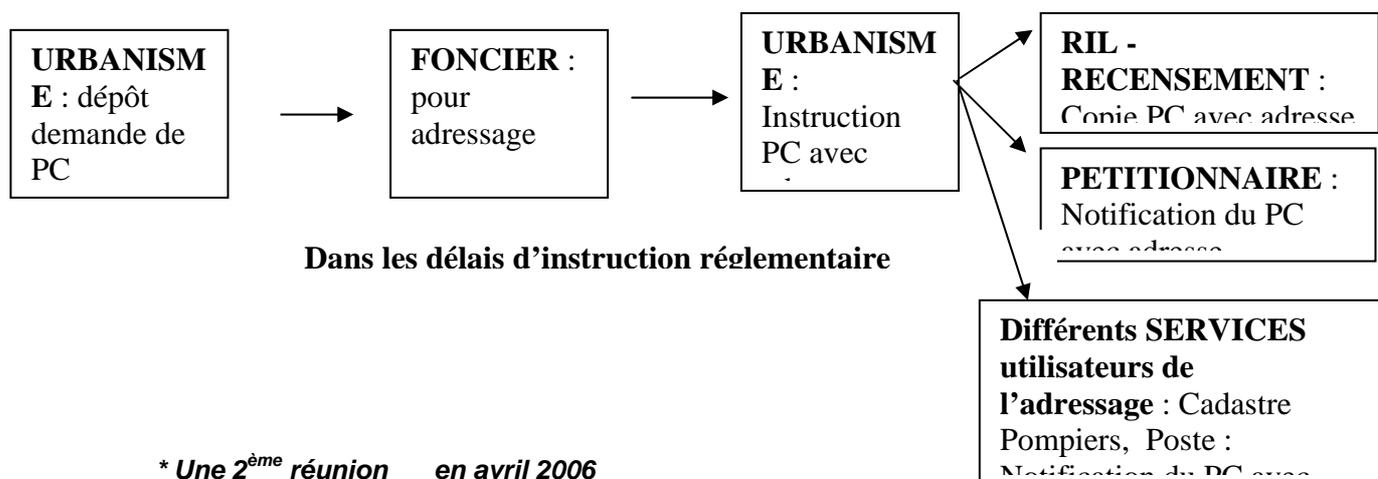
Pour l'INSEE : la Responsable du SES, La responsable de la Division SIG, la responsable des mises à jour de la commune

Cette réunion a été provoquée suite à la réception d'un courrier envoyé par l'INSEE au Maire mentionnant la non réponse aux listes d'AAC ainsi qu'à l'expertise

- Un rappel est fait concernant le lien entre le RIL, le recensement et les estimations de population.
- Rappel sur le qui fait quoi sur le RIL : INSEE et Mairie
- Un plan d'action est établi pour faire face aux problèmes rencontrés :
 - o Résorption des adresses non normalisées dans les permis de construire : L'Insee fournit la liste des PC sans adresses normalisées au directeur de l'Urbanisme qui travaillera avec le service foncier.
 - o Numérotation systématique des immeubles dès la connaissance de la dénomination de voie à l'intérieur d'un lotissement ou dès la délivrance d'un PC individuel pour éviter au particulier de s'attribuer seul une adresse fantaisiste
 - o Résorption des autres adresses non normalisées : L'INSEE transmet la liste des adresses non normalisées au DGS. Le cas des résidences est évoqué : une précision d'adresse est demandée (suffixe).
 - o Une échéance de 6 mois est décidée avec une communication des numérotations réalisées au fil de l'eau à l'Insee

- Rappel des transmissions à effectuer à l'INSEE : Tout événement permettant de mettre à jour le RIL : DCM pour les nouvelles voies, certificats de numérotage, plan des nouveaux lotissements avec les N° de parcelles et les N° de lots, délivrance des PC , des Permis de démolir..
- Mise à disposition de la personne en Mairie qui va s'occuper de cette MAJ de l'accès informatique au fichier de la Taxe d'habitation (consultatif) et au fichier foncier.
- Un RDV est fixé en réunion 6 mois après pour faire le point des avancées et faire un rapprochement informatique du RIL complété avec le fichier foncier dont dispose la Mairie.

La Mairie décide alors de mettre en place une procédure d'adressage systématique des permis de construire : à partir du 1^{er} janvier 2007, tous les PC délivrés par le service Urbanisme mentionneront systématiquement l'adresse normalisée de la construction.



*** Une 2^{ème} réunion en avril 2006**

Etaient présents

: **Pour la Mairie** : le DGS, le Directeur du Service Population, le Directeur du Service informatique, le responsable SIG/PCI, 2 ex agents recenseurs

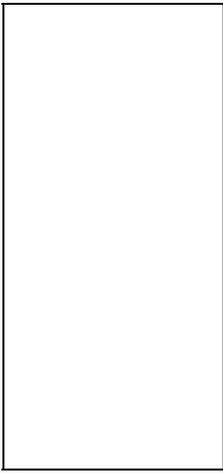
Pour l'INSEE : la Responsable du SES, La responsable de la Division SIG, la responsable des mises à jour de la commune

- **Moyens mis en place par la Mairie** : Deux ex-agents recenseurs ont été embauchés pour aller sur le terrain et réaliser la numérotation des adresses non normalisées pendant 4 mois. Une voiture a été mise à leur disposition. Ces personnes devaient préparer les tournées de repérage en bureau et enchaîner sur le terrain.
 - o Il a été défini que dans le cas d'habitat diffus la numérotation métrique était la plus judicieuse. Pour le cas d'habitat resserré, c'est la numérotation classique qui est adoptée
 - o Une fois ce travail terminé, une opération « Coin de rue » a été menée (pour déceler les entrées secondaires)
- L'INSEE a confronté le RIL avec le fichier TH dont il dispose. L'analyse des divergences donne lieu à des questions qu'il convient de trancher en allant sur le terrain. L'INSEE a envoyé un enquêteur sur le terrain pour vérifier les adresses RIL qui ne sont pas dans la TH.
- Un prochain RDV est fixé en juin

En conclusion :

Les préconisations suivantes peuvent être émises :

- ⇒ impliquer le DGS et un élu « haut placé » est un élément de réussite ⇒ Réunir les services du cadastre, Urbanisme, Voierie, Fiscalisation, Informatique en même temps pour que tous travaillent, de concert, dans le même objectif
- ⇒ mettre en Mairie, les moyens nécessaires à la réalisation du travail supplémentaire que constitue la mise à jour du RIL



Service Statistique
Division Système d'Informations Géographiques

Dossier suivi par :
Francine BULLY
Tél. : 04 67 15 70 64
Fax : 04 67 15 71 42
Mél : [Francine BULLY](mailto:Francine.BULLY)

- ⇒ **Avoir des réunions régulières et programmées qui donneront lieu à des comptes rendus**
- ⇒ **Montrer l'évolution des corrections apportées dans le RIL**

Bien entendu, des réunions de suivi, de nombreux aller retours de fichiers entre la Mairie et la division SIG, de multiples communications téléphoniques ont été nécessaires. Puis un gros travail d'intégration a été réalisé par l'INSEE avant l'envoi du RIL au mois d'août pour le RIL millésimé d'où est extraite la BSA puis les adresses à enquêter.

Les moyens mis de part et d'autres et surtout la volonté de la Mairie d'arriver à ne plus avoir d'adresses non normalisées pour avoir une estimation de population la plus juste possible a permis d'arriver au résultat satisfaisant que nous avons actuellement.

En 2008 la Mairie a prolongé le contrat de 10 AR pour vérifier les ilots sur le terrain.

Petit bémol, l'équipe qui gère le RIL en Mairie a été remplacée à 100%, et de nouveau des PC nous arrivent sans numérotation. La formation du correspondant RIL par l'INSEE a permis de recadrer ces opérations en fin d'année 2009.

Montpellier, le 23 février 2010

Objet : Vérification de la construction neuve à Perpignan

Début de l'action : 5 décembre 2007 par une réunion

Déclenchée par un coup de téléphone du DGA aux finances au chef de l'INSEE cherchant à comprendre tous les éléments du calcul de population et s'étonnant du différentiel du nombre de logements par rapport aux sources fiscales qu'il connaissait

Acteurs :

Mairie de Perpignan : Le DGS administratif, en charge du budget de la commune, le responsable de la TH et du cadastre, la Responsable du service population, la Responsable du service Urbanisme

INSEE : La Responsable du SES, la Responsable de la division SIG

Objet de la réunion : répondre à de multiples interrogations du DGA comme :

- Il manque 1500 logts entre la BSA et la TH connue par la ville
- Comment a été constituée la BSA ?
- Le nb de PC depuis 1998 y figurent-ils ? quelle source d'alimentation ?
- Il a une liste de logts neufs non tirés depuis 2004 et non prévus pour 2008. est-ce normal ?
- Pb de transmission avec la DRE

Informations livrées par L'INSEE:

- les réponses partielles de la Mairie aux listes AAC ne nous permettent pas d'insérer dans la BSA les logts de PC pour lesquels il n'y a pas de réponse
- Les PC jusqu'en 2003 ont été insérés dans le stock BSA et au-delà, ils sont dans la BSA si vous nous les déclarez achevés et tous tirés d'ici 2008 inclus.
- Rappel historique constitution RIL= RP99 + PC de l'équipement+ la poste
- Nécessité pour la mairie d'aller sur le terrain pour répondre aux listes AAC car les gens ne font pas la déclaration officielle d'achèvement majoritairement
- MFD demande à connaître les permis de démolir
- F Bully donne la liste de tous les PC du RIL de 1998 à ce jour
- Rappel de la livraison fin mai et en octobre 2007 du RIL sur CD-ROM pour expertise (Me Got demande à F Bully une aide pour mener cette expertise)
- Fiches techniques de l'estimation au 01/07/2005 remises et commentées
- Rappel de l'importance d'une collecte réussie : alerte sur le très mauvais taux de FLNE sur PERPIGNAN

Mise au point au cours de la réunion d'un Plan d'Actions pour la mise à niveau du RIL de la part de la Mairie :

- Relivraison de toutes les listes AAC renvoyées par la ville pour compléter les réponses non fournies
- S'engage à fournir mensuellement les PC de logements autorisés avec les renseignements souhaités par l'INSEE
- La liste des PC manquants dans le RIL sera fournie avec les renseignements nécessaires.
- Souhaite une prise en compte la plus rapide possible de ces éléments manquants dans le RIL et pour le calcul de population.

Décembre 2007 : le responsable de la TH et du cadastre a comparé la liste des PC contenus dans le RIL avec ceux de la Mairie

La méthode retenue a consisté à exploiter chaque fois que possible les fichiers fiscaux. La Mairie a ainsi pu valider ou invalider nombre d'adresses avec l'aide toutefois bien souvent de la photo aérienne.

Des enquêtes terrain ont été nécessaires.

Les écarts ont posé problème et le contact avec le service voirie s'est avéré déterminant pour obtenir ou redresser un certain nombre d'adresses cadastrales..

Durée : pendant 9 mois de nombreux allers retours de fichiers ont été nécessaires.
 Nous avons vérifié les PC année après année, PC par PC : exemple de fichier ci-dessous. Pour certains cas ces adresses nous provenaient du RP99 (dans le RIL identifiant RP) ou de la Poste. Une mise à jour a été réalisée sur l'Id externe.

Microsoft Excel - 00INSEE locaux construits en 2000 1er retour mairie 27 03 08 .xls

Suiv. Préc. Zoom Imprimer... Page... Marges Aperçu des sauts de page Fermer Aide

Ville de Perpignan Observatoire Fiscal										Locaux construits fiscalement en 2000: rapprochement avec la base de sondage des adresses			23/02/2010	
Date : Année construction	Lib : Nature du local	Adr bâti : N° de voie	Rue : Libellé de la voie	Réf Cad : Section Cadastre	Réf Cad : Plan Cadastre	Deso : Code catégorie	Présent dans la BSA	Commentaires	Nbre de logements	enquête réalisée	Réponse INS EE	Réponse de la Ville de Perpignan (Observatoire Fiscal) le 14/03/2008		
2000	Maison	1	RUE DE SITGES	IT	357	5	0		1					
2000	Appartement	1	RUE JEAN GALLIA	BT	77	5	EN ATTENTE	REPERE LA RUE JEAN GALLIA	1	ENQUETE	Adresse fournie par la Poste déjà modifiée le 07/03/09			
2000	Appartement	1	RUE JEAN GALLIA	BT	77	5	EN ATTENTE	ANNEE DE CONSTRUCTION NON INDUITE DANS LA BSA	1	ENQUETE	année déjà rajoutée (fin janv 08)			
2000	Maison	1	RUE LOUIS MALLE	IY	426	5	0		1					
2000	Appartement	2	ALLAUME GIRAL	CE	99	8	0		1		Commentaire dans le RIL			
2000	Appartement	2	CHE DU MAS DONAT	BZ	287	5	0		1		1 log. enlevé dans le RIL			
2000	Appartement	2	CHE DU MAS DONAT	BZ	287	5	0		1					
2000	Appartement	2	RUE FELIX NADAR	EK	280	5	0		1					
2000	Appartement	2	RUE FELIX NADAR	EK	280	5	0		1					
2000	Maison	2	RUE JACQUES TATI	IY	265	4	0		1					
2000	Maison	2	RUE JEAN MARIE LE BRIS	BH	24	5	0		1					
2000	Maison	2	RUE LOUIS MALLE	IY	410	5	0		1		Année rajoutée			
2000	Maison	3	AV ROBERT DOISNEAU	EK	331	5	0		1					
2000	Appartement	3	RUE FELIX NADAR	EK	347	5M	0		1					
2000	Appartement	3	RUE FELIX NADAR	EK	347	5M	0		1					
2000	Appartement	3	RUE FELIX NADAR	EK	347	5M	0		1					
2000	Appartement	3	RUE FELIX NADAR	EK	347	5M	0		1					
2000	Maison	3	RUE HENRI SAUVAGE	IW	366	5	0		1					
2000	Maison	3	RUE PATRICK DEPALLER	EZ	51	5	0		1					
2000	Appartement	3	RUE PAUL RIQUET	AN	283	6	EN ATTENTE	110 0107E DANS LA BSA LES 2 83	1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	3	RUE PAUL RIQUET	AN	283	6	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	3	RUE PAUL RIQUET	AN	283	6	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	3	RUE PAUL RIQUET	AN	283	6	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Appartement	4	RUE DES GERANIUMS	AR	379	5	EN ATTENTE		1	ENQUETE	PC 6813698 P0310 La demande du permis confirmée 5 logements Création de 4 logs déjà faite sur une autre année			
2000	Maison	4	RUE DU FORT DE BELLEGARDE	EZ	397	5M	0		1		Année rajoutée			
2000	Appartement	4	RUE DU GANGANEIL	AL	443	5M	0		1					
2000	Appartement	4	RUE DU GANGANEIL	AL	443	5M	0		1					
2000	Appartement	4	RUE DU GANGANEIL	AL	443	5M	0		1					
2000	Appartement	4	RUE DU GANGANEIL	AL	443	5M	0		1					
2000	Appartement	4	RUE DU GANGANEIL	AL	443	5M	0		1		Quelle adresse retenir? Y:			
2000	Appartement	4	RUE DU GANGANEIL	AL	443	5M	0		1					

Aperçu : page 1 sur un total de 11.

NUM

démarrer

Boîte de récepti... D:\1165b\Mes D... 2 Microsoft Ex... Microsoft Wo... FORMcorrespri... D:\1165b\Mes D... Adobe Reader ... 15:59

Résultat :

Une fois le travail de comparaison effectué, une demande émanant du maire de Perpignan a été envoyée au pôle RP de Lyon pour la prise en compte : **Voir document**

Données issues de la fiche communale du RIL				Données Pôle RP				
	Nbr total de logements	Logts en ction, murés ou désaffectés, probablement détruits	Total logts à prendre en compte		Nbre logts BSA corrigée	Corrections logts	Nbre logts corrigés	Total logts à prendre en compte (fiche communale) moins Nbre logts corrigés (Pôle RP)
2005	65362	1171	64191		64052	539	64591	400
2006	66488	965	65523		65336	487	65823	300
2007	67349	1286	66063		65782	515	66297	234
2008	68887	1457	67430		67387	-241	67146	-284
								650

Le Pôle RP de Lyon a ensuite effectué différents travaux de confrontation de notre travail avec les différentes BSA corrigées de la collecte.

Des adresses sont ressorties en anomalie. Il s'en est suivi plusieurs allers retours de fichiers.

Fin 2008 le correctif a été accepté et pris en compte dans la BSA 2009.

Parce que des déficiences du logiciel de la DRE ont été mises en lumière, indépendants de la volonté de la Mairie et que le volume de la correction était suffisamment conséquent pour réaliser un correctif.

Les échanges avec la commune continuent. Dès que le fichier foncier arrive en dans le service du responsable de la TH et du cadastre, il nous communique la liste des locaux concernés (nouvelles constructions à partir de 2008) avec leurs adresses valides (normalisées)

Nota Bene : d'autres actions avaient été menées entre le service population, le service urbanisme, le service informatique et le service voirie pour

- d'une part normaliser les adresses non normalisées
- affecter systématiquement une adresse normalisée à chaque entrée d'immeuble d'un nouveau PC